

La proposition consiste à mettre à disposition des riverains une petite bande d'espace public ( en pied de sa propriété). La ville l'aménagera pour la végétaliser et fournira un mélange de graines de fleurs au demandeur. Le riverain pourra également mettre en place d'autres végétaux ( non toxiques, non épineux) et s'engagera au suivi de leur entretien et arrosage selon le cahier des charges de la ville de Trélazé. Le service des Espaces Verts sera à vos côtés pour vous conseiller.



Un cahier des charges à l'attention des personnes intéressées sera disponible en Mairie, au Centre Technique Municipal et sur le site internet de la ville de Trélazé.



**Ensemble, embellissons, préservons, et respectons notre environnement.**

Pour plus d'informations contacter les Services Techniques de la ville de Trélazé  
Tél : 0241690547. ou mail : [centre.technique@mairie-trelaze.fr](mailto:centre.technique@mairie-trelaze.fr) .....



**Une ville agréable et saine, avec des méthodes d'entretien respectueuses de l'environnement en s'intégrant dans une politique de développement durable.**



La ville de Trélazé soucieuse du bien être de chacun et des générations futures a décidé d'être particulièrement attentive à l'emploi des produits chimiques et s'est engagée à réduire au maximum leur utilisation.



Des alternatives existent et les services de la ville s'y emploient : désherbage manuel, ratissage, balayage fréquent, coupe-fil...

Mais ces méthodes sont plus pénibles, moins rapides, et à renouveler fréquemment: ce sont des interventions humaines coûteuses et fastidieuses. Comme on peut s'en apercevoir dans nos rues et sur nos trottoirs, la moindre fissure en pied de façade ou de mur, la plus petite anfractuosité d'un enrobé ouvre la porte à des plantes opportunistes et aux fleurs sauvages. Cette flore spontanée peut être intéressante (la valériane, le coquelicot, le sedum, le linair,....), mais bien souvent ce sont des plantes indésirables.



A défaut de pouvoir éradiquer ces herbes, la collectivité souhaite amener le riverain à porter un autre regard sur ces plantes.

Ces herbes folles ne sont pas le signe d'un abandon de l'entretien du territoire mais plutôt d'une biodiversité et d'une qualité retrouvée des eaux de ruissellement.

Par ce nouveau regard, il convient à chacun d'augmenter le niveau de tolérance porté sur la présence de ces herbes, et peut-être de contribuer aussi à améliorer la qualité de l'environnement urbain en dés herbant son trottoir naturellement :

Par le binage: La binette ou le couteau grattoir restent les outils les plus écologiques qui soient.

Par le brûlage: L'eau bouillante est une autre solution pour dés herber son trottoir.



Habitants de Trélazé, vous pouvez ainsi contribuer à l'embellissement de nos rues en supprimant régulièrement ces espèces indésirables qui choisissent votre trottoir (érigerons, chardons...) mais n'utilisez pas de produits chimiques (l'application de ces produits est interdite par la loi dans les caniveaux, avaloirs, bouches d'égouts et à 1m de ces fils d'eau). Ces matières dangereuses se retrouveront très vite dans nos rivières ou dans nos nappes phréatiques.



Et pourquoi ne pas semer ou planter plutôt que de dés herber



La ville de Trélazé proposera dans les mois à venir de mettre à disposition des riverains demandeurs, certains espaces du domaine public pour les végétaliser (trottoirs, pieds de façades ou de murs...).

A partir du mois de mai 2014, des sites seront réalisés de cette manière et entretenus par les services techniques de la ville : trottoir de l'école Jean Jaurès, place de la Mairie, trottoir de la Médiathèque, pied de mur Ferdinand Vest.